

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01253

Numéro SIREN : 851 599 332

Nom ou dénomination : 2APPRINT

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/011387

**Liasse fiscale**

*Tout Copie certifiée  
Conforme*

①

**BILAN SIMPLIFIÉ**

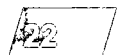
DGFIP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2AP.PRINT</b>		Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise <b>Zone Artisanale La Maladière 38160 ST-SAUVEUR</b>					
Numéro SIRET* <b>8 5 1 5 9 9 3 3 2 0 0 0 1 8</b>					
Durée de l'exercice en nombre de mois* <b>18</b>		Durée de l'exercice précédent* <b></b>			
			Exercice N clos le <b>31/12/2020</b>		
<b>ACTIF</b>					
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2		
			Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial*				
	Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042	464 823	
Total I (5)		044	048	464 823	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
		Autres* (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	11 820	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II		096	098	11 820
Total général (I + II)		110	112	476 644	
<b>PASSIF</b>					
			Exercice N NET I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	3 000	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136	( 9 415)	
	Provisions réglementées		140		
	Total I			142	( 6 415)
	Provisions pour risques et charges		Total II		154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	410 059	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	73 000	
	Total III			176	483 059
Total général (I + II + III)			180	476 644	
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

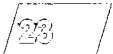


**Liasse fiscale**

**2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2021**

Formulaire obligatoire (article 102 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SAS 2AP.PRINT</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Exercice N clos le <b>31/12/2020</b>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210		
		dont export	209			
		et livraisons	215			
	Production vendue	{ biens intracommunautaires	217			
		{ services*				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
				<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>	<b>232</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )			242	1 989
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	450
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
				<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>264</b>	
	<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>270</b>	<b>( 2 439 )</b>	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	
	Charges financières			(V)	294	6 976
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>			<b>310</b>	<b>( 9 415 )</b>	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>				Reporte le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	
					314	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247			330	
			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et loyer d'option		Part des loyers dispensés de réintégration (art. 219 septies D)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
			Déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	<b>352</b>	<b>354</b>	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables : *				360	
	<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	<b>370</b>	<b>372</b>	

Ceajid Group



## Annexe

Désignation de la société : SAS 2AP.PRINT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 476 644 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 9 416 euros.

L'exercice a une durée de 18 mois, recouvrant la période du 26/06/2019 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/04/2021.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

## Annexe

### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Annexe

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		464 824		464 824
<b>Total</b>		<b>464 824</b>		<b>464 824</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<b>Total</b>				
<b>ACTIF NET</b>				<b>464 824</b>

**2AP.PRINT**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 3 000 euros**  
**Siège social : Zone Artisanale La Maladière, 38160 ST SAUVEUR**  
**851 599 332 RCS GRENOBLE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 24 JUIN 2021**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à -9 415,56 euros en intégralité au compte "report à nouveau".

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 Juin 2021**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
La Présidente  
Aurélie GUILIANI

